



Administration communale
de
NOMMERN

CONVOCAATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **vendredi, le 22 octobre 2021 à 14.00 heures** dans la salle des fêtes au 1^{er} étage du bâtiment école/mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

1. Approbation du plan de gestion forestière 2022 et du Plan de protection de la nature 2022
2. Désignation du délégué communal auprès du « Natur- & Geopark Möllerdall »
3. Désignation du délégué communal auprès du syndicat intercommunal SIDEN
4. Confirmation d'un règlement de circulation d'urgence à caractère temporaire - Rue Ale Wee et Dickerwee à Nommern
5. Confirmation d'un règlement de circulation d'urgence à caractère temporaire - Rue Neuve à Cruchten
6. Approbation d'une convention conclue avec le Fonds du Logement dans le cadre d'un morcellement de terrain à Cruchten, rue des Chapelles
7. Approbation de la résiliation d'un contrat de fermage concernant des terrains sis à Schieren
8. Approbation d'un contrat de fermage concernant des terrains sis à Schieren
9. Approbation d'une convention de servitude dans le cadre des travaux d'assainissement et d'infrastructures à Oberglabach
10. Approbation d'actes de servitudes dans le cadre de la pose de la conduite d'eau intercommunale « Filano »
11. Avis concernant la proposition de classement comme monument national des immeubles sis à Schrondeweiler, 17-19, rue de l'Ecole
12. Avis du conseil communal concernant le projet de 2^e plan de gestion des risques d'inondation
13. Approbation d'un devis complémentaire concernant des travaux au niveau de l'église à Schrondeweiler
14. Nomination complémentaire de membres de différentes commissions consultatives communales
15. Fixation des indemnités revenant aux recenseurs et agents communaux dans le cadre du recensement général de la population

Nommern, le 14 octobre 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal
Laurent REILAND
(contreséing art. 74 LC)

le bourgmestre
Franco CAMPANA



Secrétariat communal